Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 14 (1922)

Heft: 3

Rubrik: Réunions internationales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dération de l'industrie du papier et pour la Fédération des cheminots que depuis le début de 1922.

L'effectif de la confédération a augmenté ainsi de 50,000 membres et a dépassé le chiffre de 300,000 au 1er janvier 1922.

Les fédérations, qui n'ont pas encore adhéré, sont les ouvriers de l'industrie du textile, les travailleurs agricoles, les ouvriers électriciens et un certain nombre d'organisations moins importantes.

Allemagne. Le premier congrès syndical de l'Union générale libre des employés. Le premier congrès de cette organisation eut lieu au début du mois d'octobre 1921 à Dusseldorf. L'union comprend toutes les organisations syndicales libres des employés privés, y compris celles qui appartiennent depuis des années à l'Union syndicale générale allemande. La décision la plus importante du congrès fut l'acceptation unanime de la convention d'organisation avec l'Union syndicale allemande; cette convention contient entre autres les dispositions suivantes:

L'Union syndicale et l'Union des employés s'engagent, comme fédérations à base indépendantes, à agir en commun dans toutes les questions syndicales, sociales et économiques touchant les intérêts communs des ouvriers et des employés; cette disposition sera admise dans les statuts des deux organisations. Chaque groupe tiendra compte de l'autre dans les questions qui ne touchent que les intérêts de l'un d'eux, mais qui pourraient influencer aussi ceux de l'autre. En principe les ouvriers devront être organisés dans les fédérations adhérant à l'Union syndicale, les employés dans celles affiliées à l'Union des employés. Les deux comités, en commun avec les fédérations intéressées, s'entendront sur les exceptions nécessaires. Dans le but d'une action commune de l'Union syndicale et de l'Union des employés, on déléguera deux représentants des organisations respectives aux séances du comité, de commission et aux congrès; ces délégués ont voix délibérative. En cas de nécessité, les deux comités centraux tiendront des séances communes. Les relations locales et d'arrondissement seront garanties par l'envoi réciproque de délégations aux séances de comité et de cartel. L'Union des employés adhère avec l'assentiment de l'Union syndicale internationale d'Amsterdam, sans qu'une seconde centrale nationale soit créée pour l'Allemagne. On accorde un siège au moins à l'Union des employés au congrès syndical international.

Réunions internationales

Réunion du comité international du textile. Le comité de l'Internationale des ouvriers du textile s'est réuni les 6 et 7 janvier 1922 à Reichenberg (Tchéco-Slovaquie). Etaient représentés la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Italie, l'Autriche, la Suisse, la Tchéco-Slovaquie.

Le comité décida d'élever les cotisations et d'en verser les trois quarts au fonds de grève international.

Le secrétaire international, Tom Shaw (Grande-Bretagne) exposa la situation de la Grande-Bretagne, où les ouvriers du textile travaillent 47 heures et demie par semaine, et où les patrons ne demandet pas d'heures supplémentaires.

Le comité est entré en relations avec les fédérations non affiliées, notamment avec les organisations des Indes, du Japon et de la Russie.

Sibliographie

Nos jeunes filles et le choix d'une profession. Selon le vœu de nombreux éducateurs et éducatrices, la commission centrale des apprentissages de l'Union suisse des arts et métiers a publié, avec la collaboration d'hommes d'expérience, des directions pour les parents et les autorités scolaires et tutélaires. Cet opuscule, intitulé Nos jeunes filles et le choix d'une profession, par Gertrude Krebs, maîtresse d'école ménagère à Soleure, l'auteur bien connu des « Conseils pour jeunes filles suisses », doit être envisagé comme particulièrement utile à notre époque où le choix d'une profession a la plus grande importance pour la vie économique de notre peuple. Il donne un court aperçu de toutes les professions qui conviennent pour le sexe féminin avec leurs exigences et leurs possibilités d'activité lucrative et tient compte notamment des conditions de notre pays. Cette brochure devrait donc être répandue partout et est surtout recommandée aux parents, aux membres du corps enseignant et aux commissions d'école.

Elle forme le 15e cahier de la Bibliothèque suisse des arts et métiers, qui paraît chez Büchler & Cie, à Berne. Elle coûte 30 ct. et par quantités de 10 exem-

plaires 15 ct.

Situation du chômage à fin janvier 1922

Industries	Chômeurs complets			Chômeurs partiels			Secourus		
	Fin févr 1921	Fin août1921	Fin janv. 1922	Fin févr.1921	Fin août 1921	Fin janv. 1922	Fin févr. 1921	Fin août 1921	Fin janv. 1922
1. Alimentation et boissons. 2. Vêtement et cuir 3. Bâtiment et peinture 4. Bois et verre 5. Textile 6. Arts graphiques et papier 7. Métallurgie, électricité 8. Horlogerie, bijouterie 9. Commerce 10. Hôtels, cafés, pensions 11. Autres professions	1,238 4,606 1,554 11,714 632 4,581 5,637 1,728 934 6,989	1,096 1,374 6,606 1,526 8,413 865 8,061 19,685 3,371 212 9,028	3,220 2,262 18,339 3,107 6,557 1,151 12,814 19,595 3,506 1,166 15,579	1,212 12,596 156 414 35,030 1,275 8,504 19,094	2,994 3,895 425 283 27,158 5,205 18,908 12,829 — — — —	3,540 1,279 585 436 14,957 1,514 17,182 6,593 26 — 216	228 557 1,620 553 7,621 236 1,997 4,534 454 146 2,915 597	664 881 2,609 655 5,287 399 4,599 13,414 1,070 — 3,159 1,045	1,692 1,375 8,320 1,740 4,673 681 7,805 14,046 1,817 404 7,716
12. Personnel sans connaiss profess. Total pour la Suisse	2,492 42,705	3,945 63,182	9,284 96,580	4,649 82,930	2,448 74,309	2,853 49,181	21,458	33,782	3,503 53,772